



PRÉSIDENCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE DE LOME

La qualification et la certification des enseignants du supérieur au Togo passent par une évaluation par les pairs et sont régis et organisés par le CAMES. Cette organisation suppose donc que les dossiers soient ventilés aux experts enseignants chercheurs pour évaluation.

La modernisation saluée par les universités membres, des procédures du CAMES, a permis de cibler les experts et d'envoyer directement dans leurs boites électroniques, les dossiers à évaluer.

La présidence de l'Université de Lomé est donc extrêmement surprise de l'utilisation mensongère et diffamatoire sur la ventilation des dossiers CAMES 2018 par certains experts de l'Université de Lomé, relayés par des organes de presse et réseaux sociaux.

De façon plus précise cette année, interpellé par la DAAS sur la non transmission de son rapport d'évaluation dans les délais impartis, un enseignant-chercheur de la Faculté de Droit a déclaré n'avoir reçu ni le dossier physique, ni le dossier numérique qui lui ont été soumis. La DAAS, après échange avec la présidence de l'Université de Lomé, a décidé de ne pas faire instruire sur place le dossier concerné, tout comme cela a été le cas pour les dossiers impartis à des instructeurs décédés ou indisponibles. Les dossiers ont été purement et simplement renvoyés au CAMES.

La présidence de l'Université de Lomé rassure les uns et les autres sur le sérieux et la rigueur des procédures appliquées et invite les enseignants-chercheurs à se ressaisir devant une situation somme toute maîtrisée.

Lomé, le 20 juillet 2018

Le Premier Vice-Président,




Professeur Komlan BATAWILA